

REPUBLIQUE  
FRANCAISE

DEPARTEMENT  
de  
SAVOIE

ARRONDISSEMENT  
de  
CHAMBERY

CANTON  
de  
LA RAVOIRE

## EXTRAIT

# du Registre des Délibérations du Conseil Municipal n° D 23-03-18

**Le 22 mars 2023**

Le Conseil Municipal de la Commune de BARBERAZ dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Arthur BOIX--NEVEU, Maire, en session ordinaire.

**21 présents :** A. BOIX-NEVEU - D. GODDARD - JP. COUDURIER - MN. GERFAUD-VALENTIN – JC. BERNARD – M. LE CHENE - G. MUGNIERY -N. LAURENT –

A. MAENNER - K. MAUVILLY-GRATON – J. PEROT - Y. ROTA-BULO - B. MOLLARD - S. SELLERI – N. PRIME – D. DUBONNET - Y. FETAZ - G. MONGELLAZ – AC. THIEBAUD - B. DE RIVAZ - N. LAUMONNIER

OBJET :

**Vote du  
Budget primitif 2023**

En exercice 27

Présents : 21

Excusés 6

Absents : 0

Le Maire de BARBERAZ certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie dans le délai de huitaine prescrit par l'art. 2121-25 du Code des Collectivités Territoriales et qu'il n'est survenu aucune réclamation.

Ce Maire certifie en outre que la convocation du Conseil Municipal a été affichée à la porte de la Mairie cinq jours francs avant celui de la séance.

Le Maire,

Publié et transmis en Préfecture le :

**6 excusés :**

MF. PICHAT donne pouvoir à J. Pérot  
JM. PRINCE donne pouvoir à S. Selleri  
P. MAULET donne pouvoir à N. Laumonnier  
P. DUPUIS donne pouvoir à D. Goddard  
JP. TISSINIE donne pouvoir à G. Mugniery  
F. MAUDUIT donne pouvoir à B. Mollard

G. MUGNIERY a été désigné secrétaire de séance.

*VU les commissions des finances des 14 février et 13 mars 2023,  
VU le code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 1611-1 et suivants et L.2311-1 et L.2343-2*

*Vu la délibération du 22 février portant examen du rapport d'orientation budgétaire 2023,*

*Vu la délibération du présent conseil relative à la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2022,*

*Vu les documents budgétaires transmis à l'ensemble des conseillers.*

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le projet de budget primitif 2023 s'inscrit dans le cadre des orientations budgétaires débattues et présentées lors du conseil municipal du 22 février 2023 (débat d'orientations budgétaires).

Ce budget est construit en application de la norme budgétaire M 57.

Le budget principal est présenté en équilibre pour sa section de fonctionnement et en suréquilibre pour sa section d'investissement.

**Le montant des dépenses réelles de fonctionnement** prévues, en 2023, s'élève à : **4 164 927.00 €**

.../...

	Postes de dépenses de fonctionnement	Montant €
CHAPITRE 011	CHARGES COURANTES	1 100 998.00 €
CHAPITRE 012	CHARGES DE PERSONNEL	2 200 000,00 €
CHAPITRE 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	644 179,00 €
CHAPITRE 66	CHARGES FINANCIERES	59 250,00 €
CHAPITRE 014	ATTENUATION DE PRODUITS	50 000,00 €
CHAPITRE 67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 500,00 €
CHAPITRE 68	Dotations aux provisions pour risques et charges	108 000,00€
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>4 164 927.00 €</b>

⇒ **TOTAL DES DEPENSES REELLES 4 164 927.00 €**

023	Virement à la section d'investissement	1 329 405.15€
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	230 000.00 €
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	230 000.00 €

⇒ **TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE : 5 724 332.15 €**

**Le montant des recettes réelles de fonctionnement prévues, en 2023, s'élève à : 4 571 800.00 €**

Poste des recettes de fonctionnement		Montant €
CHAPITRE 70	PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	508 100,00 €
CHAPITRE 73	IMPOTS ET TAXES	3 113 193.00 €
CHAPITRE 74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	533 300.00 €
CHAPITRE 75	REVENUS DES IMMEUBLES	139 400,00 €
CHAPITRE 013	ATTENUATIONS DE CHARGES	85 000,00 €
<b>RECETTES DE GESTION DE SERVICES</b>		<b>4 571 800.00 €</b>

<b>TOTAL DES RECETTES 4 571 800.00 €</b>		
CHAPITRE 76	PRODUITS FINANCIERS	0 €
CHAPITRE 77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0 €
CHAPITRE 042	Opération d'ordre de transfert entre sections	345 863.00 €
75888	Autres produits de gestion courante	345 863.00 €

⇒ **TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE : 4 917 663.00 €**

⇒ **RESULTAT REPORTE 002 : 806 669.15 €**

⇒ **TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULE : 5 724 332.15 €**

.../...

**Le montant des dépenses réelles d'investissement prévues, en 2023, s'élève à : 5 383 985.89 €**

- Emprunts et dettes assimilées : 230 000.00 €
- Autres immobilisations financières : 436 000.00 €
- Dépenses d'équipement : 3 502 00.00 €

⇒ **TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT : 4 168 000.00 €**

-040 : opération d'ordre de transfert entre sections : 345 863.00 €

⇒ **TOTAL DES DEPENSES RELLES DE L'EXERCICE : 4 513 863.00 €**

- Reste à réaliser : 870 122.89 € (cf. tableau ci-dessous)

operations	RAR 2022
Créance EPFL	419 099,24 €
Opération 13 - MAIRIE	2 831,16 €
Opération 15 - RESERVES FONCIERES	4 154,48 €
Opération 16 - SALLE POLYVALENTE	21 298,80 €
Opération 18 - MAISON DU STADE	4 276,00 €
Opération 22 - VOIRIES DIVERSES	45 530,40 €
Opération 34 - CIMETIERE	6 125,00 €
Opération 50 - BATIMENTS DIVERS	15 084,00 €
Opération 51 - EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS	51 832,20 €
Opération 57 - ECLAIRAGE PUBLIC	7 030,44 €
Opération 63 - POLE CHANTAL MAUDUIT	8 070,00 €
Opération 64 - GALERIE CHARTREUSE	13 796,57 €
Opération 69 - MARAICHAGE	3 510,00 €
Opération 73 - EQUIPEMENTS INFORMATIQUES ET NUMERIQUES	3 912,90 €
Opération 74 - AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS	2 022,00 €
Opération 75 - RENOVATION GROUPEES SCOLAIRES	157 741,38 €
Opération 77 - PARTICIPATION EXTENSION DE RESEAUX	103 808,32 €
	870 122,89 €

11 nouvelles opérations ont été créées par thématique afin de remplir pleinement aux exigences de la M57 se voulant être « simplificatrice ».

.../...

Étiquettes de lignes	Année 2021	Année 2022	Année 2023	Année 2024	Année 2025	Année 2026
⊕ BATIMENTS ET PATRIMOINE	90 752.00	105 078.90	167 850.00	105 210.00	344 240.00	24 000.00
⊕ EQUIPEMENTS	276 682.60	416 850.03	473 150.00	602 400.00	52 400.00	65 400.00
⊕ GROUPES SCOLAIRES	197 061.00	740 525.30	18 500.00	29 000.00	160 000.00	10 000.00
⊕ MOBILITES DOUCES	6 200.00	18 726.00	32 000.00	310 500.00	64 500.00	20 000.00
⊕ OPERATION ALBANNE	44 687.00	86 960.00	1 371 000.00	2 360 000.00	1 923 000.00	
⊕ RENOVATION ENERGETIQUE	21 256.00	70 741.31	1 174 600.00	1 216 200.00	298 200.00	24 000.00
⊕ TIERS LIEU	3 726.00		8 000.00			
⊕ URBANISME&FONCIER	53 978.00	84 097.20	55 000.00	35 000.00	35 000.00	35 000.00
⊕ VEGETALISATION MARAICHAGE ET JARDINS PARTAGES	36 242.00	93 363.00	51 200.00	70 000.00	143 000.00	59 000.00
⊕ VOIRIE, AMENAGEMENTS URBAINS	52 722.00	155 939.59	94 700.00	1 001 500.00	303 500.00	38 500.00
⊕ EAU AIR CLIMAT			54 000.00	16 000.00	41 000.00	16 000.00
<b>Total général</b>	<b>783 306.60</b>	<b>1 772 281.33</b>	<b>3 500 000.00</b>	<b>5 745 810.00</b>	<b>3 364 840.00</b>	<b>291 900.00</b>

**Le montant des recettes réelles d'investissement prévues, en 2023, s'élève**

- total des recettes d'équipement : 320 000.00 €
- dotations, fonds divers et réserves : 1 575 000.00 €

⇒ **TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT : 1 895 000.00 €**

- Virement de la section de fonctionnement : 1 329 405.15 €
- Opération d'ordre de de transfert entre sections : 230 000.00 €

⇒ **TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE : 3 454 405.15 €**

- Reste à réaliser : 133 350.00 €
- Report 001 : 1 836 969.42 €
- 

⇒ **TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES : 5 424 724.57 €**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour, 2 abstentions (AC. THIEBAUD/G. MONGELLAZ) et 3 voix contre (D. DUBONNET/Y. FETAZ/B. DE RIVAZ) :**

- **APPROUVE le budget primitif 2023 de la Commune détaillé en pièces jointes.**

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,  
Arthur BOIX-NEVEU

